

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE MEES

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

LOTISSEMENT D'ACTIVITES « L'AIRIAL »

PA4-1
BILAN DE LA CONCERTATION
« Art. L300-2 »

DOSSIER	DATE	INDICE	REDAC	VERIF	MODIFICATIONS
T13-0625	18/02/2022	1	JR	LG	

CONCEPTION – MAITRISE D'OEUVRE

PREMIER 

URBANISME
PAYSAGE
TRAVAUX FONCIERS
TOPOGRAPHIE
INGENIERIE
EXPERTISES

**Agence de St Vincent de
Tyrosse**
1000, Avenue de Terreblanque
Tel : 05.58.77.03.80
Fax : 05.58.77.23.64

l.gaubert@premierplan.eu
s.villenave@premierplan.eu


GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

La concertation relative aux projets soumis à permis d'aménager est régie tant par le Code de l'Environnement que le Code de l'Urbanisme.

Le projet a fait l'objet de concertations avec les associations de protection de l'environnement SEPANSO et AMIS DE LA TERRE.

Il a également fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Etat, la municipalité et la Communauté d'Agglomération du Grand-Dax, ainsi que le SYDEC et ERDF.

Il sera soumis à l'étude d'impact dans le cadre des dispositions de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Il a par ailleurs fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre de l'autorisation environnementale.